

Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante-douzième année

7884e séance

Mercredi 15 février 2017, à 10 heures

New York

Président :	M. Yelchenko	(Ukraine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Arancibia Fernández
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Okamura
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2017/94)

17-04081 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2017/94)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes appelées à présenter des exposés à participer à la présente séance : M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et S. E. M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/94, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Le Conseil de sécurité a devant lui le rapport (S/2017/94) du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur la mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je voudrais commencer par donner au Conseil un bref aperçu des principaux développements qui sont survenus depuis la publication de ce rapport.

À Bangui, d'abord, où la situation sécuritaire dans son ensemble s'est stabilisée progressivement au cours des mois écoulés. Le 7 février, les forces de sécurité intérieures centrafricaines, soutenues par la MINUSCA, ont lancé une opération à Bangui afin d'appréhender un dénommé Youssouf Malinga, qui est le chef auto-proclamé d'un groupe d'auto-défense qui, à plusieurs reprises, avait menacé les civils et attisé les tensions intercommunautaires. Et, de fait, pendant l'opération, les gardes du corps de Malinga ont ouvert le feu indistinctement, tuant au passage deux civils et blessant un enfant. Au cours des échanges de tirs qui ont suivi, Malinga et deux de ses hommes ont été touchés mortellement et, il le faut le dire, trois gendarmes centrafricains ont été blessés. À la suite à cette opération, la MINUSCA et les forces de sécurité intérieures ont continué à faire des patrouilles robustes et, en même temps, à aller à la rencontre des communautés. Donc, à Bangui, on peut le dire, un calme relatif règne.

En contraste, évidemment, les violences qui sont en particulier associées à la transhumance dans le nord-ouest du pays se poursuivent. Il faut bien sûr, relativiser. D'une manière générale, ce sont des millions de têtes de bétail accompagnés de leurs pasteurs qui ont continué de faire mouvement et, dans l'ensemble, cela se déroule de façon pacifique. Mais il reste le problème des affrontements en cours entre des factions rivales de l'ex-Séléka, c'est-à-dire le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), et cela, on le voit bien, continue de miner la région centrale, avec, il faut le dire, des connotations ethniques qui ne laissent pas d'inquiéter. Les combats continuent, alimentés par des luttes de pouvoirs, des conflits sur le contrôle des ressources et les péages sur les axes de transport. Tout ceci continue de menacer le processus de paix dans le pays. C'est surtout un fardeau intolérable pour les populations, et cela contribue à aggraver une situation humanitaire qui est déjà en elle-même alarmante.

C'est dans ce contexte, et dans le cadre des efforts que la MINUSCA déploie pour protéger les civils, que le week-end dernier, le 11 février, les hélicoptères d'attaque de la MINUSCA ont été amenés à engager une colonne de la coalition menée par le FPRC, forte d'environ 300 éléments se déplaçant en pick-up lourdement armés de mitrailleuses. L'objectif de l'opération pour nous était de dissuader ce groupe de traverser une ligne de démarcation dont nous les avions informés au préalable ainsi que les autres belligérants, parce que nous souhaitions éviter un conflit majeur dans la ville de Bambari, qui est une ville stratégique au bord de la Ouaka où se trouve l'un des seuls ponts sur le fleuve. C'était donc véritablement important.

Dans le cadre de son intervention, la MINUSCA a détruit au moins quatre pick-up, mais tout cela faisait suite à des avertissements très fermes adressés aux deux parties qui avaient pour but de souligner que la MINUSCA était déterminée à user de la force pour protéger les civils conformément à son mandat et aux

appels de la sous-région, de l'Union africaine (UA) et du Gouvernement centrafricain, qui n'ont cessé de réclamer de notre part une action robuste.

Malgré cette intervention et tous nos efforts de plaidoyer auprès des groupes armés, certains éléments de la coalition ont réussi à entrer dans la ville d'Ippy, qui est un peu plus à l'ouest. Depuis, nous avons renforcé nos bases opérationnelles temporaires dans la zone et avons établi un point de contrôle au nord-est de Bambari pour empêcher de nouveaux mouvements de la coalition en direction de Bambari, qui est vraiment, encore une fois, un point stratégique. Nous avons déployé deux sections de la force d'intervention rapide portugaise, qui vient de se déployer en République centrafricaine, aux côtés de deux détachements des forces spéciales dans les environs de la ville, et je note que le Gouvernement centrafricain a publié une déclaration, le 13 février, qui exprime un très ferme soutien aux actions de la MINUSCA et exhorte les belligérants à cesser immédiatement les hostilités. De leur côté, le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et le Représentant de l'UA à Bangui ont tous deux publié des déclarations qui expriment leur préoccupation profonde concernant cette poursuite des combats entre les groupes armés.

Tout cela m'amène à dire un mot sur la politique de démobilisation, désarmement et réintégration (DDR). Comme le Conseil le sait, il y a un accord sur une stratégie de DDR, qui a été conclu avec 12 des groupes armés dans le cadre du Comité de suivi consultatif, dirigé par le Président Touadera lui-même. Toutefois, la situation est rendue difficile par le fait que les deux groupes armés principaux que j'ai déjà cités, le FPRC de Nourredine Adam et la faction anti-Balaka de Maxime Mokon, restent en dehors du cadre d'accord sur le DDR. Avec le Gouvernement, nous continuons à tendre la main à ces deux groupes pour essayer d'obtenir leur adhésion, parce qu'il est clair que s'il y a un processus de DDR auquel tous les groupes armés ne souscrivent pas et à propos duquel un accord large n'est pas mis en place pour traiter les griefs légitimes – je dis bien, les griefs légitimes – de ces groupes, l'inclusivité du processus n'est pas garanti.

Or, nous savons par expérience dans d'autres contextes qu'un processus de DDR qui n'associe pas tous les groupes de combattants risque de connaître de graves difficultés et peut-être d'être voué à l'échec. En outre, pour crédibiliser un processus de DDR, il faut aussi que globalement, l'environnement soit sécurisé, et de ce point de vue-là, les deux événements récents qui se sont produits à Bangui et dans la région de Bambari demeurent un facteur d'inquiétude.

C'est la raison pour laquelle tout en continuant à viser un accord large associant toutes les parties, nous poursuivons toute une série d'actions pour réduire les violences intercommunautaires et pour essayer de prolonger l'initiative de pré-DDR, qui mobilise d'ores et déjà quelque 4 000 ex-combattants. En particulier, nous sommes en train d'étudier la possibilité de mettre en œuvre, avec le Gouvernement et avec la Banque mondiale, un projet pilote DDR d'intégration, qui porterait sur le désarmement et la démobilisation de 480 combattants, la moitié étant destinée à être intégrée dans la gendarmerie après les vérifications d'usage et l'autre moitié étant engagée dans des actions de réintégration sociale.

Tout cela, en particulier l'attitude récalcitrante de ces groupes, doit être traité. Dans ce contexte, je voudrais relever l'initiative que viennent de prendre l'Union africaine, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, accompagnés de l'Angola, du Tchad et de la République du Congo, pour promouvoir une initiative africaine pour la paix et la réconciliation entre le Gouvernement et tous les groupes armés de la République centrafricaine.

L'ONU accueille favorablement et soutient cette initiative africaine, car il s'agit clairement de jeter collectivement les bases d'une résolution du conflit et d'une paix durable, qui ont fait si longtemps défaut à la République centrafricaine.

Je crois que les efforts déployés personnellement par le Président Touadera en direction des groupes armés doivent se poursuivre et qu'il faut continuer à rassembler toutes ces initiatives et tous ces facteurs. Il faut en même temps préserver les résultats du Forum de Bangui et continuer à traiter de la manière la plus proactive possible les objectifs de justice et de réconciliation, mais encore une fois, les groupes armés – et c'est un message très clair que nous leur adressons, que je leur adresse – ne doivent pas oublier que c'est l'immense majorité de la population centrafricaine qui aspire à retrouver la paix.

N'oublions pas, par ailleurs, que nous avons progressé, à travers le cadre de dialogue formel, sur toutes ces initiatives. Nous jugeons particulièrement intéressant le lancement par les autorités nationales, le 30 janvier, d'une campagne nationale pour

recruter 500 policiers et gendarmes. Nous notons également que la première compagnie des forces armées centrafricaines, qui a été formée par la Mission de formation de l'Union européenne, va bientôt pouvoir être déployée. Enfin, le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale, dont nous attendions avec impatience la nomination, a été nommé aujourd'hui même par le Président, ce qui constitue une avancée très importante dans ce processus de justice pour tous.

En ce qui concerne la MINUSCA, nous continuons à nous adapter à cette situation en évolution. Nous avons sensiblement modifié notre schéma de déploiement et essayé d'accroître la mobilité. Nous avons réduit en particulier le nombre de nos bases, parce qu'il nous faut être plus flexibles et plus mobiles. Nous avons maintenant la Force de réaction rapide portugaise, et une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance s'est déployée. Nous avons réexaminé le dispositif aérien et en particulier, mettons l'accent sur les capacités d'évacuation médicale de nuit. Nous sommes également sur le point de déployer une compagnie de drones de surveillance fournie par les forces armées françaises, ce qui, je crois, va être un élément de dissuasion très important vis-à-vis de tous ceux qui continuent à créer des problèmes sur le terrain.

Dans ce contexte, on pourrait espérer que les dividendes de la paix commencent à apparaître. Malheureusement, on est encore un peu loin du compte. La situation humanitaire continue à s'aggraver et la violence dans les provinces y contribue. Nous avons 2,2 millions de personnes, c'est-à-dire plus de la moitié de la population, qui sont frappées à des degrés divers par des problèmes de nutrition. Au passage, il s'agit du pourcentage le plus élevé au monde. Les récents événements ont créé de l'ordre de 100 000 nouveaux déplacés, ce qui est évidemment un problème, y compris pour les acteurs humanitaires, car l'environnement centrafricain demeure dangereux pour eux. Il faut noter, et ce n'est pas innocent, que 31 % des incidents de sécurité qui se sont déroulés dans le monde entier l'an dernier et concernaient des personnels d'organisations non gouvernementales ont eu lieu, hélas, en Centrafrique, soit un tiers quasiment des problèmes rencontrés.

L'an dernier, en novembre, au cours de la conférence organisée par l'Union européenne, la République centrafricaine a bénéficié de promesses de contribution de 2,2 milliards d'euros, ce qui est tout à fait majeur. Dans le contexte que connaît le pays, je crois qu'il est plus important que jamais que les pays donateurs et les organisations qui ont annoncé des contributions tiennent effectivement leurs promesses et que celles-ci se traduisent en déboursements concrets. À l'occasion de cette conférence, nous avons signé le Cadre d'engagement mutuel, également appelé parfois le « compact », qui est un instrument majeur. Je sais que l'Ambassadrice de la République centrafricaine l'a partagé avec les membres du Conseil récemment. C'est un mécanisme d'une très grande importance pour renforcer le partenariat entre le pays et la communauté internationale. Je suis absolument convaincu qu'il va nous aider dans la période qui vient pour essayer de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Dans ce cadre, nous allons continuer à tout faire pour soutenir les autorités centrafricaines pour que tout ceci soit effectivement suivi d'effet.

La MINUSCA est notre plus jeune opération de maintien de la paix, mais elle arrive déjà bientôt à trois ans d'existence, puisque le Président Touadera va fêter le premier anniversaire de son arrivée au pouvoir. Il convient de considérer le chemin parcouru. Il y a trois ans, la République centrafricaine était au bord de l'abîme. Un génocide était plus que possible, voire quasiment probable. La situation faisait peser en outre une menace très lourde sur la sous-région. Il y avait un risque sécuritaire, il y avait toutes sortes d'éléments de déstabilisation, d'extrémisme dans le pays, dans la région. C'est la raison pour laquelle le Conseil avait à l'époque reconnu à quel point il était urgent d'agir en autorisant le déploiement de la MINUSCA, en bâtissant d'ailleurs sur le travail qui avait été accompli par la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, la force de l'Union africaine à l'époque.

Cela n'a pas été sans difficultés, nous le savons. Mais on peut dire malgré tout que les efforts de la Mission, avec la force Sangaris et avec, en leur temps, les forces de l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA), ont permis d'éviter des atrocités de masse supplémentaires et surtout l'effondrement total de l'État centrafricain. L'ordre constitutionnel est revenu. La République centrafricaine va de l'avant, sous la direction du Président, de son gouvernement, avec un Parlement qui est fonctionnel, et l'autorité de l'État se renforce dans les provinces.

Je crois qu'il faut tenir compte de tout cela, sans se voiler la face, car il y a bien sûr des problèmes. Mais dans l'ensemble, les indicateurs vont dans le bon

sens. Par exemple, les membres savent à quel point l'agriculture est importante dans ce pays, eh bien la production agricole l'an dernier a augmenté de 26,3 %. Je crois que cela veut dire que les paysans reviennent. Et d'ailleurs nous voyons des déplacés revenir dans certaines régions, remettre leurs champs en culture. L'économie reprend.

Il ne faut pas s'arrêter là. Il faut tirer les enseignements de l'expérience, notamment un en particulier. Trop souvent par le passé, la communauté internationale a réagi au plus fort d'une crise puis, si tôt les principaux symptômes disparus, cessé de prêter attention au pays et à la crise en question. Malheureusement, dans ces cas-là, il y a tous les risques de rechute. Or c'est ce qu'il faut éviter. Il faut consolider la situation par tous les moyens. Il faut consolider le développement économique, les droits de l'homme. Tout ça, c'est le rôle des institutions financières internationales et des différents organismes internationaux. À l'évidence, pour la MINUSCA, cela signifie qu'il faut la stabilité, l'établissement d'une paix durable, des progrès dans la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité, avec la justice transitionnelle, le désarmement des groupes armés, la réforme du secteur de la sécurité, le tout en se concentrant sur les régions les plus touchées.

Bref, plus que jamais, la MINUSCA et le système des Nations Unies dans son ensemble doivent continuer à appuyer le peuple centrafricain et ainsi établir les bases d'une paix et d'un développement durables, comme le veulent les priorités mutuellement agréées dans le Cadre d'engagement mutuel. Bien évidemment, la Mission ne peut pas être perçue comme la seule réponse à tous les défis qui se posent. Mais si les partenariats qui ont été mis en place durent et se confortent, conjugués à la détermination des Centrafricains, le rétablissement d'une paix durable en République centrafricaine est à notre portée à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hilale.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et vous remercier de votre invitation. C'est pour moi un plaisir et un honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix, en ma qualité de Président de la formation République centrafricaine.

Je voudrais également saluer l'exposé détaillé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, sur la situation en République centrafricaine, et le féliciter, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, de leurs efforts inlassables en vue de la consolidation de la paix en République centrafricaine.

Pour ma part, je voudrais informer les membres du Conseil des défis et des possibilités actuels en matière de consolidation de la paix en République centrafricaine. Comme cela a été mentionné par M. Ladsous, et relevé dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/94), la situation en matière de sécurité dans le pays demeure instable, malgré les efforts du Gouvernement et la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Les récents affrontements ayant opposé le Front populaire pour la renaissance de Centrafrique, dirigé par Noureddine Adam, et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, de Mahamat Al Khatim, à l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), d'Ali Darassa, ainsi que d'autres affrontements, notamment les derniers signalés par M. Ladsous dans son exposé ce matin, ont entraîné la perte de centaines de vies et le déplacement de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants. Ces attaques inacceptables mettent l'accent sur la nécessité de concentrer nos efforts, en premier lieu, sur la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays, afin d'éviter de nouvelles pertes de vies, de nouveaux déplacements et pour ne pas compromettre les étapes importantes franchies jusqu'à présent dans différents domaines clefs.

À cet égard, la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix salue l'engagement des autorités nationales à aller de l'avant et les félicite pour l'adoption de la stratégie nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement; de la politique de sécurité nationale et du plan quinquennal de renforcement des capacités de la paix et de la gendarmerie.

En outre, l'adoption de la stratégie pour la réconciliation nationale, ainsi que le récent vote par le Parlement de la législation sur la mise en place des institutions prévues dans la Constitution, contribueront également de manière significative à la stabilité du

pays sur le long terme. Nous sommes désormais à un point critique où le leadership du Gouvernement, avec le soutien de la communauté internationale, doit être renforcé afin de consolider la paix en luttant contre les causes profondes du conflit, ouvrant ainsi la voie à la pérennisation de la paix en République centrafricaine.

Nous tenons à féliciter toutes les parties prenantes qui ont contribué au succès de la Conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine, du 17 novembre 2016. En préparation de cette conférence, nous avions convoqué une réunion de la formation le 2 novembre 2016, au cours de laquelle les membres ont entendu un exposé de l'Ambassadrice Joanne Adamson, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, de M. Jean-Christophe Garret, Directeur du bureau de pays de la Banque mondiale pour la République centrafricaine, et de M. Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui s'est également prononcé au nom du Département des opérations de maintien de la paix.

À cette occasion, le représentant de la Banque mondiale a souligné l'excellente collaboration sur le terrain, de manière générale, avec la MINUSCA, et en particulier pour la préparation de la Conférence de Bruxelles. J'ai également noté que le représentant de la Banque mondiale a mis en garde contre les risques de sous-investissements dans la sécurité et le désarmement qu'il considère comme prioritaires et nécessaires au succès du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

La Conférence de Bruxelles a donné lieu à des engagements significatifs de plus de 2,2 milliards de dollars sur les 3 milliards nécessaires à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Ce plan comprend trois piliers : la promotion de la paix, de la sécurité et de la réconciliation; le renouvellement du contrat social entre l'État et la population; et enfin, la facilitation de la reprise économique. Dans ce contexte, la formation République centrafricaine consacrera une réunion à chacun de ces trois piliers en réunissant tous les acteurs concernés afin d'échanger sur les voies et moyens de soutenir le conseil consultatif pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix établi par S. E. le Président Touadera.

Nos efforts seront également consacrés à la réussite de la mise en œuvre du Cadre d'engagement mutuel, un mécanisme sur lequel la Commission de consolidation de la paix bénéficie d'une vaste expérience, sachant que des accords similaires sont mis en œuvre dans d'autres pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission, tels que le Libéria et la Guinée. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/94), la formation voudrait également encourager le Gouvernement et ses partenaires internationaux à faire bon usage des mécanismes de suivi, du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel afin de favoriser les progrès dans des domaines clefs tels que la sécurité, la réconciliation et la fourniture de services publics de base.

Des projets en cours, soutenus par le Fonds pour la consolidation de la paix sont déjà alignés sur le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le Cadre d'engagement mutuel. En 2016, une initiative de réduction de la violence communautaire, mise en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations sous l'égide de la MINUSCA, a fourni un emploi temporaire à environ 2 000 combattants de l'ex-Séléka et aux membres des communautés dans lesquelles ils sont revenus. En outre, le Fonds a appuyé le rétablissement de la sécurité publique et des services de base, y compris la réhabilitation et l'équipement des bâtiments administratifs dans les préfectures d'Obo et de Birao. Un important dispositif d'appui du fonds pour la lutte contre l'impunité, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion du dialogue politique sera déployé en 2017, afin d'aider à amorcer la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel.

En ce qui concerne la sous-région, qui n'a cessé de jouer un rôle important en République centrafricaine, la formation souhaite encourager la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union africaine dans leurs récents efforts de médiation en vue de renforcer le processus de dialogue avec les groupes armés initié par le Gouvernement. La formation se réjouit également de la prochaine participation de la Commission de la consolidation de la paix à la première réunion du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, mécanisme établi en lieu et place du Groupe international de contact pour la République centrafricaine.

La formation voudrait saluer également la Conférence de solidarité de l'Union africaine pour la République centrafricaine qui s'est tenue le 1er février 2017, à la suite du vingt-huitième Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba en Éthiopie. Cette

initiative de l'Union africaine vise à mobiliser un appui supplémentaire en Afrique pour la reconstruction et le développement au lendemain d'un conflit, ainsi que les efforts de consolidation de la paix en République centrafricaine, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Enfin, la formation continuera à soutenir la mise en place de la Cour pénale spéciale et à informer ses membres à travers le Groupe de référence sur l'état de droit en République centrafricaine, avec le soutien du point focal. Dans ce contexte, la formation se félicite de la nomination aujourd'hui même du Procureur spécial. Nous espérons également que la nomination des magistrats internationaux se fera dans les meilleurs délais possibles afin que la Cour puisse se réunir le plus rapidement possible. Nous notons également avec beaucoup d'appréciation les promesses de financement des opérations de la Cour.

Je voudrais terminer en remerciant les autorités centrafricaines pour leur soutien aux activités de la formation. Je tiens aussi à remercier les membres de la formation, le Sous-Secrétaire général et son équipe, ainsi que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur aide, leurs efforts et leur soutien au travail et à la contribution de la formation République centrafricaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Hilale pour son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

J'ai l'honneur de faire un exposé aux membres du Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. L'objet de ma déclaration est de réfléchir sur mon rôle en tant que Président depuis mon dernier exposé au Conseil le 8 juillet 2016 (voir S/PV.7734), et de mettre ainsi en exergue les travaux du Comité et du Groupe d'experts.

Il y a eu en République centrafricaine un certain nombre de faits nouveaux positifs, dont plusieurs ont déjà été mentionnés par M. Ladsous, notamment des progrès dans les domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réforme du secteur de la sécurité, une amélioration des conditions de sécurité à Bangui, et le succès de la Conférence de Bruxelles en novembre. Toutefois, en dépit de cette évolution positive de la situation, le regain de violence dans les régions centrale et septentrionale du pays, comme l'a indiqué le Groupe d'experts, a atteint un niveau et une intensité sans pareils depuis le début de 2014, la population civile étant la principale victime de la reprise des combats.

Le 5 août 2016, le Comité a entendu un exposé du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport à mi-parcours du Groupe. Le Coordonnateur a remarqué que les groupes armés de l'ex-Séléka contrôlent toujours des régions clefs du centre et de l'est de la République centrafricaine et que la rivalité entre le groupe armé appelé Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), de Nourredine Adam, un individu visé par les sanctions, d'une part, et l'Union pour la paix en Centrafrique UPC), d'Ali Darassa, d'autre part, a eu des effets négatifs sur la situation humanitaire dans le pays. D'après le Groupe d'experts, la contrebande d'armes a continué dans l'est du pays, par Am Dafok, au nord de Birao, à la frontière du Soudan, et par Bema, au sud-est de Bangassou, à la frontière de la République démocratique du Congo.

Le 5 août, les membres du Comité ont également entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Bangura, qui a observé que, pendant tout le conflit, la violence sexuelle avait été utilisée de manière systématique par les groupes armés dans un climat de totale impunité. Elle a rappelé qu'il était important de mettre rapidement en place la Cour pénale spéciale afin de lutter contre l'impunité dont jouissaient les responsables de ces actes. La Représentante spéciale a également encouragé les délégations à envisager d'ajouter à la liste de sanctions du Comité les noms d'individus responsables d'actes de violence sexuelle.

Le 23 août 2016, le Comité a inscrit deux autres individus sur sa liste de sanctions : Ali Kony et Salim Kony, fils de Joseph Kony de l'Armée de résistance du Seigneur, qui fait l'objet de sanctions. Je tiens à remercier le Groupe d'experts d'avoir soumis au Comité quatre exposés des faits en 2016 concernant des individus susceptibles de faire l'objet de sanctions. Depuis sa création, le Groupe d'experts a soumis plus de 29 exposés des faits. Le Comité est également saisi de la désignation possible, actuellement en attente, de deux individus. J'espère qu'une décision les concernant sera prise rapidement.

Le 9 septembre, le Comité a tenu sa sixième séance officielle avec les représentants de la République centrafricaine et des États de la région – le Tchad,

l’Éthiopie, l’Afrique du Sud, le Soudan et l’Ouganda – eu égard au rapport à mi-parcours du Groupe d’experts. Le Coordonnateur a souligné que les violents incidents de juin 2016 à Bangui et dans le nord-est de la République centrafricaine rappelaient que la situation en matière de sécurité demeurait fragile. Dans le nord, la violence était motivée par le souhait de différents groupes de la Séléka de contrôler non seulement les parcours de transhumance et les zones minières, mais aussi les concessions pétrolières et les possibilités d’emploi connexes dans la sécurité privée. Le Groupe d’experts a signalé que les efforts faits par Nourredine Adam, un individu visé par les sanctions, pour réunifier les factions de l’ex-Séléka n’avaient pas abouti, et que ses combattants du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique étaient engagés contre l’Union pour la paix en Centrafrique, d’Ali Darassa. Quant à l’embargo sur les armes, le Groupe avait encouragé les États de la région à coopérer avec les autorités de la République centrafricaine pour présenter des demandes d’exemption, afin de rapatrier du matériel militaire en leur possession qui appartenait aux forces armées de la République centrafricaine, les Forces armées centrafricaines (FACA). Le Coordonnateur a également souligné la question des violations de l’interdiction de voyager par Nourredine Adam et François Bozizé, deux individus visés par des sanctions, qui avaient été signalées, et a rappelé aux États de la région qu’il convenait d’utiliser les procédures d’exemption pertinentes pour assurer le respect du régime de sanctions.

Le 2 décembre 2016, le Coordonnateur a présenté un aperçu des conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d’experts, en signalant que, tandis que des progrès avaient été réalisés en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration, ainsi que dans la réforme du secteur de la sécurité, la recrudescence de la violence dans le centre et dans le nord de la République centrafricaine rappelait les atrocités du début de 2014. Dans un premier temps, des groupes anti-balaka s’étaient dirigés vers Kaga Bandoro et Bambari pour affronter l’ex-Séléka, mais plus récemment certains d’entre eux avaient commencé à coopérer avec l’ex-Séléka dans la lutte contre l’UPC. Les rivalités au sein de la Séléka s’étaient encore intensifiées à Bria et dans ses environs. S’agissant des appels lancés par plusieurs responsables gouvernementaux de la République centrafricaine en faveur de la levée de l’embargo sur les armes, le Groupe a estimé que le rétablissement d’une chaîne unique de commandement des FACA et le contrôle effectif des stocks nationaux étaient des conditions préalables à leur réarmement. En outre, le Groupe a signalé que des armes continuaient d’affluer illégalement dans le pays par des voies d’approvisionnement provenant d’États voisins, à l’ouest, au sud et au nord-est du pays.

Le 25 janvier 2017, le Comité a tenu sa septième réunion officielle, convoquée dans le contexte du rapport final du Groupe d’experts, avec la participation de représentants de la République centrafricaine et d’États de la région, à savoir le Cameroun, le Tchad, la République démocratique du Congo, la République du Congo, l’Éthiopie – également membre du Comité –, le Kenya, l’Afrique du Sud, le Soudan et l’Ouganda. Le Coordonnateur a rappelé plusieurs allégations récentes faisant état de violations de l’interdiction de voyager par Nourredine Adam et François Bozizé, deux individus visés par des sanctions, à savoir le passage de Bozizé par le Kenya le 18 novembre 2016, et les voyages d’Adam de la République centrafricaine à Sido, dans le sud du Tchad, le 30 octobre 2016, et de Moundou, dans le sud du Tchad, à Luanda, le 14 décembre 2016. La délégation sud-africaine a également fourni un complément d’informations concernant sa demande a posteriori d’exemption relative à l’interdiction de voyager, concernant le voyage d’octobre 2015 de Bozizé.

Plusieurs États de la région qui ont participé à la réunion ont souligné leur incapacité à contrôler leurs frontières étendues et poreuses, et ont encouragé la communauté internationale à fournir une assistance afin de prévenir le trafic d’armes et de munitions. Pour ma part, j’ai remercié les délégations éthiopienne, soudanaise et ougandaise d’avoir accueilli des visites du Groupe d’experts en octobre 2016, et j’ai réitéré mon appel à tous les pays de la région pour qu’ils continuent de renforcer leur coopération avec le Groupe, s’agissant en particulier des visites de celui-ci au Tchad et en République du Congo pendant la première moitié de cette année. J’ai également encouragé les États de la région à envisager de restituer du matériel létal et non létal aux FACA, et je me suis déclaré prêt à aider les États à préparer les demandes d’exemption correspondantes à adresser au Comité. Celui-ci attend avec intérêt des informations supplémentaires de la délégation camerounaise à cet égard.

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de prodiguer des conseils aux autorités de la République centrafricaine et aux États de la région concernant l’application de l’embargo sur les armes, en particulier en fournissant des renseignements

détaillés sur les procédures d'exemption pertinentes et sur les informations demandées dans les directives du Comité. Je voudrais aussi signaler que le Comité a travaillé activement avec le Groupe d'experts et d'autres parties prenantes, et il est résolu à poursuivre à l'avenir le dialogue et les discussions avec le Gouvernement centrafricain. Je suis convaincu que les conditions actuelles de sécurité dans le centre et le nord de la République centrafricaine, ainsi que l'abondance d'armes dans le pays, obligent le Comité et le Conseil de sécurité à continuer de suivre de près la situation sur le terrain. À ce propos, je tiens à réaffirmer que l'embargo doit être mis en œuvre pour protéger la population civile, afin qu'elle cesse de subir les conséquences les plus lourdes du conflit. Pour ce faire, nous avons besoin d'une meilleure coopération entre les États de la région afin de contrecarrer effectivement le trafic d'armes et le recrutement de combattants étrangers par les groupes armés.

Quant à l'interdiction de voyager, le Comité et moi-même, en ma qualité de Président, avons continué de coopérer activement avec les États concernés de la région, à savoir le Tchad, le Kenya, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud, au moyen de lettres et lors des réunions officielles, en les informant de l'importance cruciale de veiller à ce que toutes les activités de médiation soient menées en conformité avec les mesures de sanction, en utilisant les procédures appropriées d'exemption relative à l'interdiction de voyager, en application de la résolution 2339 (2017) et des directives du Comité. Par ailleurs, étant donné qu'aucune information n'avait été fournie, mon représentant et le représentant de la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2016 ont eu des échanges bilatéraux avec la délégation kényane, afin d'essayer d'obtenir des informations pertinentes concernant les allégations faisant état de violations de l'interdiction de voyager par François Bozizé, un individu visé par des sanctions, qui se serait rendu à Nairobi.

De même, le Groupe d'experts a été très actif auprès des États concernés, leur fournissant des informations sur les violations signalées de l'interdiction de voyager et leur donnant des conseils sur les procédures d'exemption pertinentes. Je garantis que le Comité continuera de travailler sur cette question afin d'assurer l'application effective de l'interdiction de voyager, et, à cet égard, je voudrais me faire l'écho du paragraphe 8 de la résolution 2339 (2017), qui demande instamment aux autorités centrafricaines de veiller à ce que les passeports faux, falsifiés, volés ou perdus, ainsi que les passeports diplomatiques annulés, soient retirés de la circulation.

S'agissant du gel des avoirs, le Groupe d'experts a réaffirmé dans son rapport final qu'Alfred Yekatom, un individu visé par des sanctions, avait continué de recevoir son traitement de parlementaire, en violation du gel des avoirs. Le Groupe a également souligné qu'après avoir été inscrit sur la liste des sanctions, Eugène Ngakosset avait continué de recevoir sa solde d'officier de l'armée, ce qui constitue une autre violation du gel des avoirs. Durant ma visite en République centrafricaine en mai 2016, j'ai présenté les principaux éléments des procédures d'exemption pertinentes relatives au gel des avoirs et j'ai souligné qu'il importait que les autorités de la République centrafricaine travaillent avec le Comité, le Groupe et le Secrétariat à cet égard. Dans le contexte du paragraphe 48 du rapport final du Groupe, il est très important que le Ministère des finances et du budget de la République centrafricaine adresse une directive aux banques qui fonctionnent dans le pays pour qu'elles gèlent les avoirs des individus visés par les sanctions.

Enfin, je suis fermement convaincu que les mesures de sanction continuent d'être pertinentes pour la dynamique sur le terrain en République centrafricaine. En tant que Président, je mettrai tout en œuvre pour veiller à ce que le Comité continue de s'engager pleinement dans la fourniture de conseils relatifs à l'application des mesures de sanction, notamment en examinant de nouvelles désignations aux fins des sanctions. Au cours des réunions du Comité avec les États de la région, j'ai encouragé leurs représentants à se tourner vers leur capitale pour demander la confirmation que la liste de sanctions du Comité avait été mise à la disposition des aéroports, des ports et des points de passage des frontières, des banques de l'État, des banques commerciales et d'autres institutions financières, et des compagnies aériennes nationales et commerciales. Je travaillerai également pour veiller à ce que le Groupe d'experts reçoive les informations qui ont été demandées aux États Membres, en particulier les États de la région et les autorités compétentes de la République centrafricaine. Je suis convaincu que la coopération entre les États de la région et le Groupe est d'une importance cruciale, en particulier après l'adoption de la résolution 2339 (2017), par laquelle le Conseil a prorogé l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs jusqu'au 31 janvier 2018, et le mandat du Groupe jusqu'au 28 février 2018.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Omar Hilale, et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, l'Ambassadeur Volodymyr Yelchenko, de leurs exposés.

L'Uruguay considère que les événements qui se sont produits en République centrafricaine ces quatre derniers mois montrent que si le Gouvernement, dans de nombreux cas avec l'appui de la communauté internationale, déploie de grands efforts pour instaurer la stabilité et le développement durable du pays, il reste confronté à des défis de taille. Il convient de souligner que les efforts du Gouvernement ont permis d'accomplir des progrès considérables qui méritent d'être soulignés. L'accord conclu entre le Gouvernement et la plupart des groupes armés sur la stratégie de désarmement, démobilisation et réintégration et l'adoption d'une politique de sécurité nationale et du plan de développement des forces de sécurité intérieure ont constitué des mesures importantes qui ont été acceptées par la majorité des parties prenantes centrafricaines, à l'exception de quelques groupes armés. De même, l'adoption en novembre dernier d'un programme national en faveur de la réconciliation et de la cohésion sociale fournit une orientation stratégique dans des domaines tels que la cohésion sociale, la justice transitionnelle, le dialogue avec les groupes armés ainsi que le retour et la réintégration des déplacés et des réfugiés.

Nous comprenons que ces efforts visent à traiter les causes fondamentales du conflit, qu'il importe de combattre pour éviter une rechute. Cependant, nous remarquons que les avancées susmentionnées ne se sont malheureusement pas encore traduites par des progrès suffisamment tangibles pour relever les défis qui attendent le pays. À cet égard, l'Uruguay est préoccupé par ce que signale le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/94), à savoir que la violence a augmenté au cours des derniers mois, notamment le nombre d'incidents sporadiques dans la capitale, Bangui, et le nombre d'attaques contre le personnel de maintien de la paix, et que des affrontements de plus en plus fréquents et intenses opposent des groupes armés en dehors de la capitale, ce qui, selon les estimations, aurait coûté la vie à quelque 287 civils. Un autre motif de préoccupation est la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Selon le rapport du Secrétaire général, la moitié de la population, qui est estimée à 4,6 millions d'habitants, continue de dépendre de l'aide humanitaire. D'autre part, près de 2 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire extrême, ce qui représente une nette augmentation par rapport au chiffre de 1,4 million recensé en 2014.

Il est crucial que la communauté internationale continue d'encourager et d'appuyer les efforts du Gouvernement centrafricain en faveur de la paix et de la stabilisation du pays. À cet égard, en se mobilisant lors de la Conférence de Bruxelles, la communauté internationale a donné un signe fort de solidarité et manifesté son engagement à tirer les leçons du passé et à ne pas se désengager prématurément. Nous encourageons les partenaires internationaux à honorer leurs engagements et à rester activement saisis de cette question. D'autre part, le décret présidentiel du 5 novembre, qui définit l'architecture institutionnelle pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Cadre d'engagement mutuel et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, contribuera de manière significative à canaliser les efforts des partenaires internationaux et à maintenir une collaboration politique de haut niveau entre le pays et la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à saluer l'ensemble du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, qui joue au quotidien un rôle fondamental en matière de protection des civils, de promotion et de protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que d'appui au renforcement des capacités nationales, et ce dans un environnement opérationnel très exigeant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

Mme Kpongo (République centrafricaine) : Qu'il me soit permis de saluer la présidence ukrainienne du Conseil pour l'organisation de cette séance d'information sur la République centrafricaine et de lui adresser mes sincères félicitations pour la conduite de ses travaux assez denses pour un mois si court. Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, le Président de la formation République centrafricaine de la Commission

de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Omar Hilale, et vous-même, Monsieur le Président, pour la clarté et la qualité de vos exposés, qui nous donnent la mesure de la réalité de la situation en République centrafricaine, malgré d'énormes progrès accomplis dans divers domaines en vue de la stabilisation du pays.

À la lumière des présentations faites par les intervenants, il est clair que la situation reste bien fragile et précaire au regard des menaces persistantes que représentent les groupes armés. Ces groupes se combattent maintenant entre eux pour le contrôle des zones minières, entretenant ainsi un niveau de violence élevé. Les activités criminelles que mènent ces groupes, et surtout certains d'entre eux, ont un but inavoué, celui de faire échec au processus politique actuel et de faire replonger le pays dans la crise.

Beaucoup de défis restent à relever, et c'est le moment de passer de la parole à l'acte. Le Président de la République a indiqué, à plusieurs reprises, les priorités pour arriver au relèvement de la République centrafricaine. Ces priorités sont mentionnées dans le Cadre d'engagement mutuel entre la République centrafricaine et la communauté internationale, dont la signature lors de la Conférence de Bruxelles, le 17 novembre 2016, est très importante pour l'avenir de mon pays. En effet, la reconstruction et le développement de la République centrafricaine sont conditionnés par le retour à la paix et à la sécurité sur l'étendue du territoire ainsi que la réconciliation nationale. À cette fin, le Président de la République a engagé un dialogue sans exclusive avec les différents groupes armés pour leur montrer la nécessité d'aller au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement, condition préalable pour la marche vers le progrès. Cette démarche a pour objectif de requérir un engagement ferme et concret de la part de ces groupes pour la réussite de ce programme.

Je n'ai évoqué que le volet désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement parce que ceux qui m'ont précédée ont suffisamment mis l'accent sur les autres volets et parce qu'il est urgent de commencer ce processus. La mise en œuvre des objectifs et des priorités du Gouvernement nécessite l'appui et l'accompagnement de la communauté internationale, qui, à travers le Conseil de sécurité, a un rôle primordial à jouer, tel qu'indiqué dans le Cadre d'engagement mutuel, où les responsabilités des parties prenantes sont clairement définies. Nous sommes tous d'avis que la mise en œuvre de ce nouveau mécanisme est indispensable si nous voulons parvenir à une paix pérenne et à un développement rapide et durable de la République centrafricaine. La communauté internationale et les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la République centrafricaine doivent agir maintenant pour éviter que les progrès chèrement acquis soient compromis. Les engagements qui ont été pris à Bruxelles permettront au Gouvernement de s'atteler à la mise en œuvre effective des priorités qu'il s'est fixées et dont la réalisation dépend en grande partie de la mobilisation des fonds promis.

Enfin, je réitère toute ma reconnaissance à chacun des membres du Conseil pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de sortir mon pays de cette longue crise, sans oublier le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour son implication personnelle dans la recherche de sortie de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.